



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

SERVICE : FINANCES

2026DEL51 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Le 21 septembre 2026 à 19h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Juéry légalement convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de David DONNEZ le Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 26

Secrétaire de séance : Dominique FAJON

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Corinne PAWLACZYK, Wilfried BARDOU, Myriam DEVALETTE, Elisabeth ENJABERT, Frédéric GRIVOT, Patrick SIRVEN, Patricia RAINESON, Dominique FAJON, Juan-Carlos SANZ, Laurence GAVALDA, François ROCHA, Nathalie COUVREUR, Emilie LE CHEVERT, Camille DEMAZURE, Bastien REMY, Vincent MARTY, Yoann TICHIT, Eléonore HOJAK.

Membres excusés qui ont donné pouvoir :

Béatrice FARIZON pouvoir à Martine LASSERRE
Virginie COUNIL pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO

Membre(s) absent(s) :

Bernard BENEZECH, Jonathan DIOGO, Célia CEREZO

Le quorum est atteint.

Il est rappelé que le dynamisme de la vie associative est une des richesses de la vie locale et contribue au développement éducatif, culturel, social et sportif des habitants.

Aussi, afin de soutenir et d'aider les associations, vecteurs d'intégration, de mixité et de cohésion sociales, la ville de Saint-Juéry accorde des subventions aux associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général.

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la vie associative, en plus des subventions de fonctionnement versées à certaines associations, la ville souhaite pouvoir verser des subventions pour un projet ou évènement spécifique à certaines associations qui en font la demande.

Il est proposé d'octroyer aux associations suivantes, les subventions ci-après :

Nom de l'association	Evènement/Projet	Montant de la subvention
Cercle occitan de Saint Juéry	Festival occitan 2 août	2 000 €
Entente Saint Juéry Pétanque	17ième festival de pétanque du 19 au 23 août	5 000 €
SJO cyclisme	Journée à vélo avec randonnée 6 juin	600 €
OMEPS	Fête de la musique 13 juin	2 000 €
Comité des fêtes des Avalats	Fête de la musique 13 juin	250 €

Ceci étant exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

- **ATTRIBUE** les subventions exceptionnelles pour un projet ou évènement spécifique aux associations citées précédemment.

A l'unanimité des membres présents

**Le maire,
David DONNEZ**




**La secrétaire de séance
Dominique FAJON**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr